

PRÉFECTURE DE L'ALLIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

Moulins, le

4° Bureau
B. P. 349
03016 MOULINS CEDEX
Tél. 70 46 14 32
JC/NF

Affaire suivie par Jocelyne CHARMILLON

Poste n° 406

Porte n°

V° 5353/89.

A R R E T E

LE PREFET DE L'ALLIER,
chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 70-1219 du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques ;

Vu le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris en application de la loi n° 70-1219 du 23 Décembre 1970 ;

Vu le décret n° 81-239 du 3 Mars 1981 ;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale des Objets Mobiliers lors de sa séance du 9 Juin 1989 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers ;

Moulins : Eglise du Sacré-Coeur
- Piéta
- Chaire à prêcher

Pouzy Mesangy : Eglise
- Crucifix en faïence
- Statue Saint Roch (en pierre polychrome)

Saint Gérard de Vaux : Eglise
- Tableau : l'adoration des Bergers

Saint Léon : Eglise
- Piéta
- Bénitier
- Education de la Vierge
- 4 statuettes en bois

.../...

Teillet-Argenty : Eglise

- Statue en bois polychrome : Saint Maurice
- Statue en pierre : Evêque ou Abbé

Toulon sur allier : Eglise

- Christ en croix

Villefranche d'Allier : Eglise

- Statue en pierre : Saint Jacques

Yzeure : Eglise

- Buste reliquaire
- Statue en bois polychrome : Saint Pierre
- Statue en pierre : Saint Diacre
- Statue en faïence : Religieux
- Tête gallo-romaine
- Tête en calcaire
- Statue en calcaire : Moïse
- Antépendium
- Statue en bois polychrome : Vierge au Croissant
- Statue en bois doré : Saint Roch
- 2 statues en pierre : 2 saintes
- Statue en pierre : Saint

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de droit de la Commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

- 8 AOUT 1989

Pour ampliation

~~Par le Préfet~~



LE PREFET

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

P. GERMAIN

Yves VOIRIN